

**DECISION COMMUNAUTAIRE N° 230/2022**

**OBJET : MISES AU FORMAT DU VISUEL POUR L'EXPOSITION VIRTUELLE VIA JULIA AUGUSTA - AGENCE COMBACK**

Nous, Yves JUHEL, Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10,  
Vu la délibération n° 4-2022 du Conseil Communautaire en date du 22 février 2022 donnant délégation à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, d'effectuer des actes de simple gestion administrative,  
Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatifs aux Marchés Publics ;  
Vu le Code de la commande publique ;  
CONSIDÉRANT la volonté de développer une exposition virtuelle dédiée à la Via Julia Augusta en complément des expositions in situ « Il était une voie, le voyage des romains en Riviera » réalisées à Menton, Beausoleil et La Turbie ;  
CONSIDÉRANT la volonté de lancer et promouvoir la solution numérique de l'exposition virtuelle pour la Journée de l'innovation (appellation provisoire) le 27 janvier 2023 ;  
CONSIDÉRANT que l'agence COMBACK dispose des fichiers sources et des droits des différents visuels ;  
Vu la proposition financière de l'agence COMBACK ;

**DECIDONS**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'accepter la proposition financière de l'agence COMBACK, sise 5 rue Antoine Gautier à Nice (06300) pour la réalisation de mises au format du visuel pour l'exposition virtuelle « Il était une voie, le voyage des romains en Riviera » pour un montant total de 1 250€ HT.

**Article 2** : Les dépenses engagées seront imputées au compte : fonction 023, nature 6238 du budget principal au titre de l'exercice 2022.

**Article 3** : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

MENTON, le

01 DEC. 2022

Le Président,

Yves JUHEL

Date d'affichage : 01 DEC. 2022

*Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président*